

date de dépôt : 28/02/2022

demandeur: Sébastien CHAZAL

pour : réfection de toiture

adresse terrain : 12 Gazelle - 63190 BORT L' ETANG

**ARRÊTÉ 2022-17**  
**de non-opposition à une déclaration préalable**  
**au nom de la commune de BORT-L' ETANG**

**Le Maire de BORT-L'ETANG,**

Vu la déclaration préalable présentée le 28/02/2022 par Monsieur Sébastien CHAZAL demeurant 47 Avenue de Verdun 63190 Lezoux ;

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour : réfection de toiture ;
- Sur un terrain situé 12 Gazelle 63190 BORT-L'ETANG ;

Vu l'avis de dépôt de la présente demande, affiché en mairie le 01/03/2022 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Plan local d'urbanisme approuvé le 04/12/2013 ;

Vu le règlement de la zone Ah du PLU ;

Considérant l'article Ah 11 du règlement du PLU qui impose que « *Les couvertures devront être de couleur à dominante rouge uniforme, sur toiture à faible pente (inférieure à 45%)*

Considérant que le projet consiste en la réfection de toiture du bâtiment situé 12 lieu-dit « Gazelle » mais que les documents fournis au dossier ne précisent pas la couleur de la couverture ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable, sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

Conformément à l'article Ah 11 du règlement du PLU, la toiture devra être de couleur rouge uniforme.

BORT-L'ETANG, le 29 mars 2022

  
Le Maire  
Josiane HUGUET

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*